

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

PROGRAMME DE RÉÉQUILIBRAGE DU LIT DE LA LOIRE

ENTRE LES PONTS-DE-CÉ ET NANTES

REUNION DE CONCERTATION

DU 10/11/2016

À ANCENIS

COMPTE RENDU

VNF UTI Loire – 10 bd Gaston Serpette, Nantes



MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

| Indice | Date | Modification / commentaires | Faite par |
|--------|------------|-----------------------------|------------|
| 1a | 24/11/2016 | Établissement | P. Peeters |
| 1b | 01/12/2016 | Compléments | C. Pérard |
| 2a | 05/12/2016 | Validation | N. Pichon |

1. ORDRE DU JOUR

La réunion de concertation qui s'est tenue à Ancenis le 10 novembre 2016 avait pour objet la présentation du démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre du programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes.

Nicolas PICHON (VNF) introduit la réunion et présente VNF et l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire.

Sylvain Cerisier (GIP Loire Estuaire) présente le Contrat pour la Loire et ses Annexes 2015-2020 (CLA) dans lequel s'inscrit le programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes.

Claire PERARD (VNF) rappelle les grandes lignes du programme et les 4 opérations pour 3 secteurs d'intervention.

Roxane FOURRIER (EGIS) présente les enjeux environnementaux de l'ensemble du programme ainsi que les critères d'analyse comparative et les propositions de scénarios d'aménagement mis à l'étude pour le secteur Bellevue (LOT1).

Jean-Michel BLANCHAIS (ARTELIA) présente les critères d'analyse comparative et les propositions de scénarios à étudier pour le secteur de Oudon-Anetz (LOT2) avec le remodelage des épis secteur d'Ancenis et la réouverture du bras de Neuve-Macrière.

Arnaud de BONVILLER (ISL) présente l'opération du secteur Ingrandes-Montjean (LOT 3) avec la reconfiguration du secteur des seuils du Fresne.

2. SYNTHÈSE DES DÉBATS

2.1. LOT1 : Aménagement de Bellevue

Une première interrogation de la part des riverains du hameau de Bellevue (Association la Bellevusienne représentée par Mme Madame Debray) qui s'interrogent sur la perte de charge objectif et le risque d'inondation du hameau. Elle évoque également le risque d'érosion des rives et sur le risque d'impact de l'aménagement sur les piles du pont de Bellevue.

Réponse d'EGIS : dans la conception de l'aménagement l'évaluation des effets de l'aménagement sur les crues est prévue dans la mission de MOE. Des simulations numériques seront réalisées avant et après travaux mais également à 75 ans suite à l'évolution des fonds pour s'assurer que l'on n'accroît pas le risque inondation.

La Commune de Ste Luce sur Loire indique que l'information des riverains est un point important. Par ailleurs, un positionnement rive nord pourrait permettre le développement de l'activité en lien avec le fleuve (port de plaisance).

Christophe Dougé (CEN Pays de La Loire) et Serge Mounier (Maire de Thouaré) évoquent la question du bras de la Chesnaie (ou bras de Thouaré) et le dimensionnement de la chevette en aval de ce bras. Une des attentions sera de ne pas aggraver l'ensablement du bras et la côte à l'aval du bras est bien un objectif de dimensionnement. Notons également que ce secteur va pleinement bénéficier de l'effet hydraulique de l'ouvrage.

La question de la pente d'équilibre visée est posée. VNF indique que l'objectif n'est pas de retrouver la pente historique, hors d'atteinte en l'état actuel des choses, mais de tendre vers une situation intermédiaire.

Plusieurs participants (le CLD, Jean-Louis Vasserot – Sainte Luce sur Loire, Roger Leroy – Gaule Nantaise, Yves Rio – Saint-Sébastien-sur-Loire, Yannick Perrot – Pêcheur professionnel) évoquent la possibilité de prévoir un aménagement en amont et aval du pont. Pour les uns le but de l'allongement de l'ouvrage est d'adoucir les effets de seuils, pour les autres l'intérêt d'allonger l'aménagement serait de pouvoir améliorer l'alimentation du boireau de Saint-Sébastien et le canal de Goulaine en rive gauche. Le règlement d'eau prévoit de pouvoir renvoyer de l'eau de la Loire dans le marais en situation critique mais la qualité actuelle de l'eau de la Loire ne le permet pas (trop de vase et de sel). Par ailleurs, la commune de Saint-Sébastien sur Loire précise que des travaux de désenvasement du boireau sont prévus, il est donc nécessaire de vérifier l'impact éventuel de l'aménagement sur l'envasement à l'aval. VNF indique que les impacts sur l'envasement et sur le front salin seront estimés avec le modèle 3D de l'estuaire, réalisé par ARTELIA pour le compte du GIP LE.

Suite à une question de la commune de Mauges-sur-Loire, il est rappelé que l'un des critères de choix de l'aménagement est la réversibilité des ouvrages.

Le CLD fait part de ses réflexions sur l'aménagement en privilégiant une solution avec le passage du bras au nord sur l'ancien seuil rocheux. Il évoque le besoin de réactiver le bras de Thouaré et le souhait de prolonger l'aménagement vers l'aval en s'appuyant sur les roches de Bellevue pour favoriser l'alimentation des bras de l'île du Héron et du canal de Goulaine. Une attention particulière devra être portée sur l'incidence du projet sur le pont de Bellevue.

2.2. LOT2 : Réaménagement du lit de la Loire entre le pont de Saint-Florent-le-Vieil et le pont de Oudon

Jean-Pierre Mainguet (Mairie de Oudon) évoque les usages du port d'Oudon et demande à ce que le bourg d'Oudon soit intégré dans la réflexion de l'aménagement. Il évoque également l'existence du duit de Château-Guy au droit de l'Île Perdue, pour lequel le CDL estime que la baisse de la ligne d'eau est de 2 mètres environ contre 0,5 m à Mauves.

VNF répond que le programme actuel concerne une première phase d'intervention sur les secteurs identifiés comme prioritaires. Le secteur de l'île perdu sera traité dans un second

temps lorsque l'aménagement de Bellevue sera opérationnel car il y a une réserve de sédiment importante qu'il ne faudrait pas voir partir dans l'estuaire.

Plusieurs interventions signalent que la côte d'arase de la chevrette est déjà à la côte du module (M Nicolas – fédération de pêche de Maine et Loire, CLD) et que la chevrette a été construite pour l'exploitation du sable. En 1982 des buses avaient été réalisées sous la chevrette mais sont actuellement bouchées. La question de savoir s'il peut y avoir d'autre moyen d'accès à l'île est posé (passage à gué, possibilité de bac). M. Dougé (CEN) pense qu'on ne va pas assez loin dans la démarche et souhaiterait voir étudier, au moins au stade des études préliminaires, un effacement total de la chevrette. La chevrette du bras de Varade est également citée en exemple pour le calage de la côte d'arase vis-à-vis des débits d'étiage.

Yannick Perraud, représentant des pêcheurs professionnels indique être favorable à une ouverture de la chevrette et à l'observation des effets induits.

La mairie d'Ancenis a fait valoir le travail déjà réalisé sur le bras de l'île Delage et le problème de calendrier d'intervention sur les épis en amont qui ne seront pas remodelés avant 2019. Elle indique également les problèmes d'ensablement actuels qui rendent le port inutilisable.

2.3. Lot 3 : Réaménagement du lit de la Loire entre Montjean-sur-Loire et l'aval des bras de Cul de Bœuf et du Fresne-sur-Loire

Les élus d'Ingrandes et du Fresne (M. Bureau et M. Pascal) signalent qu'il y a eu beaucoup d'accumulation de sable en amont des boudins et une légère augmentation du niveau de la boire de Champtocé. Ils s'inquiètent d'un éventuel abaissement lié à l'enlèvement des boudins.

ISL a rappelé que les radiers sur lesquels sont posés les boudins seront a priori conservés. En l'état actuel, les boudins géotextiles sont hors d'eau en période d'étiage.

Le CLD signale les érosions de rive à proximité de la levée sur la commune de Saint-Laurent-du-Mottay depuis la remise en eau du bras de Cul-de-Bœuf. Il propose également de n'enlever qu'un boudin et/ou radier sur deux afin de favoriser la sinuosité.

Christophe Jolivet (Mauges-sur-Loire) demande à ce qu'il ait des communications sur ce secteur pour répondre aux questionnements sur les érosions de l'île du Buisson et le levé de la Loire.

Yannick Perraud (pêcheurs professionnels), rappelle que l'effet initial attendu des seuils était un relèvement de 2 * 25cm. Or, l'alimentation plus favorable du bras de Cul de Bœuf, en parallèle de la dégradation des enveloppes géotextiles, a fait diminuer la perte de charge initiale. Mais les conditions actuelles permettent toujours une alimentation de cul de bœuf

même à l'étiage. Un enlèvement des boudins n'aurait donc pas d'effet négatif, car ils jouent aujourd'hui un rôle moins important.

Philippe Cayla (écomusé de Montjean) signale que des ouvrages de l'époque médiévale tapissent le lit de Loire ainsi que certains fragments d'épaves. Il demande qu'un groupe de travail soit constitué avec l'INRAP à l'occasion de l'élaboration du dossier d'archéologie préventive prévu dans le cadre des procédures réglementaires.